

## Compte-rendu de la Commission Paritaire Locale Unique du 18 novembre 2016 (Niveau I bis à IV A) "Opérations de carrière"

<u>Représentants de l'Établissement</u>	<u>Représentants du personnel</u>
<p><b>Mohamed SLIMANI</b>, DT Eure, Président de séance</p> <p><b>Mohamed SLIMANI</b>, DT Eure, Président de séance</p> <p><b>Emanuele BERNAL</b>, DSRE Stratégie Innovation RSE</p> <p><b>Valérie GROULT</b>, DT adjointe Calvados – en visioconférence depuis la DR de Caen</p> <p><b>Estelle LEFRANCOIS</b>, secrétariat technique</p>	<p><b>Anne-Sophie LECLERC</b>, représentante du personnel pour la CGT</p> <p><b>Sophie LECLERC</b>, représentante du personnel pour la CGT Haute Normandie</p> <p><b>Maria-Jesus MOLINA SANCHEZ</b>, représentante du personnel pour le SNU FSU et secrétaire de séance</p>

En préambule le SNU-FSU présente une déclaration (cf. pièce jointe).

Le Président de séance, suite à la déclaration préalable, prend l'engagement de faire respecter le règlement intérieur de la Commission Paritaire.

Ouverture de la séance à 10h20

Introduction de M Slimani sur le déroulement de cette CPLU. A la suite de quoi la CGT Haute Normandie demande à faire une déclaration pour dénoncer le peu de quotas attribués.

A la reprise de la séance, l'établissement annonce sa sélection sur les « avancements accélérés ».

Le SNU-FSU demande un éclairage sur certains dossiers, car il ne comprend pas pourquoi certains agents ont été écartés alors que le SNU-FSU les avait mis en priorité selon ses critères.

En annonçant les noms des agents défendus par le SNU-FSU, le Président déclare qu'un tel est en « en disponibilité », l'autre en « suspension de contrat » etc...

Le SNU-FSU s'insurge contre la retenue volontaire par la DRH Normandie d'éléments objectifs qui auraient permis d'émettre un avis éclairé et partageable sur les dossiers.

L'élue SNU-FSU aborde la difficulté de préparer cette CPLU « Avancements Accélérés/Carrières Exceptionnelles » à partir des fiches qui portent des erreurs ou sont incomplètes.

Le Président nous informe que les fiches sont fournies par la DG et que nous pouvons nous rapprocher à tout moment des services RH pour connaître la situation actuelle d'un agent. Le Président dispose d'un tableau à jour avec tous les éléments....

Le SNU-FSU s'insurge contre la réception de fiches incomplètes et erronées alors que la DRH dispose d'un tableau à jour, combien même les dossiers remis aux élues émanent de la DG. Nous demandons pourquoi ce tableau ne nous est pas fourni car il y a tous les éléments à jour et que cela faciliterait la préparation de la commission et surtout on partirait tous de mêmes données.

Réponse de l'établissement : « ce tableau comporte des éléments qu'on ne peut pas vous donner ».

L'élue en est d'accord mais sollicite qu'on enlève les éléments "confidentiels" pour que le tableau puisse être mis à disposition des élus.

Cette demande est renvoyée sans réponse concrète avec la perspective des nouvelles élections à venir.

La seule autre réponse du Président c'est que rien n'empêche les élues de téléphoner aux services RH pour confirmer la validité des éléments donnés par la DG. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas d'organigramme nous permettant de savoir qui peut répondre à nos questions en Basse et Haute Normandie. De plus, vu le nombre de dossiers (54 cette année), on imagine facilement le nombre d'appels et le temps généré par cette pratique.

Enfin, le SNU-FSU constate que les élèves de Haute et Basse-Normandie ne disposent pas du même fond de dossiers, la Basse Normandie ayant eu une liste complémentaire de 3 dossiers que n'ont pas eus nos homologues. La Haute Normandie a eu un fichier « Excel » récapitulatif que la Basse-Normandie n'a pas vu. Rappelons que les organisations syndicales communiquent en amont de la CPLU pour s'accorder sur le nom des agents à proposer ce qui n'est pas tâche aisée avec des fichiers différents ...

Résultat : suspension de séance pour pouvoir s'accorder avec la CGT Haute Normandie au vu de nouveaux éléments apportés par la DRH.

Pour la DRH Normandie, par la parole de son Président, il semble « normal » que comme 75% d'agents droit public résident en Haute Normandie, les « avancements accélérés » et « carrières exceptionnelles » attribués tiennent compte de cette répartition.

Le SNU-FSU rappelle qu'il n'existe plus de Haute et Basse-Normandie mais une « NORMANDIE » il n'est donc pas question de faire des pourcentages d'attribution.

En effet, des agents qui auraient pu être retenus sur des critères objectifs seront refusés pour des raisons quantitatives !!!

L'établissement présente sa liste des candidats ; de même les 2 élèves CGT et l'élève SNU FSU.

Après suspension de séance, reprise à 11h25.

Normandie propose de voter en « hors quota » pour chacun des niveaux qui n'ont pas eu de quota affecté par la DG, et en particulier pour les « niveaux I » et les agents en « QPV » qui n'ont eu aucun quota.

Les élèves proposent des candidats qui seront mis en « partage de voix » pour faire un recours auprès de la DG.

Etablissement et élèves passent au vote :

AVANCEMENTS ACCELERES	QUOTA ETABLISSEMENT		DEMANDE « HORS QUOTA » CGT/SNU-FSU	
	HORS « QPV »	« QPV »	HORS « QPV »	« QPV »
NIV I	0	0	0	1
NIV II	5	0	1	1
NIV III	1	0	0	1
NIV IVA (pas d'agent proposable)	0	0	0	0

▪ **AVANCEMENTS ACCELERES « HORS QPV »:**

L'établissement propose 5 avancements accélérés en « hors QPV » Niveau II : 25 candidats

**BOQUIE Elise**

3 voix Pour : Établissement

3 voix Pour : 1 SNU-FSU ; 2 CGT

**Résultat : Unanimité**

**TROUDE Stéphanie**

3 voix Pour : Établissement

3 voix Pour : 1 SNU-FSU ; 2 CGT

**Résultat : Unanimité**

**PERRET NATHALIE**

3 voix Pour : Établissement

3 voix Pour : 1 SNU-FSU ; 2 CGT

**Résultat : Unanimité**

**LECLERC Sophie, (étant élue la parité doit être rétablie)**

2 voix Pour : Établissement

1 voix Pour : SNU-FSU

1 voix Abstention : CGT

**Résultat : Majorité « Pour »**

**LECLERC Anne-Sophie, (étant élue la parité doit être rétablie)**

2 voix Pour : Établissement

1 voix Pour : SNU-FSU

1 voix Abstention : CGT

**Résultat : Majorité « Pour »**

En « hors quota », les élues sollicitent un avancement accéléré « Niveau II » pour :

**CONTI-PAPUZZA Franca**

3 voix Pour : Établissement

3 voix Pour : 1 SNU-FSU ; 2 CGT

**Résultat : Unanimité**

Le vote à l'unanimité permet d'appuyer la candidature auprès de la DG, toutefois cette demande « hors quota » peut être refusée, notre collègue sera tenue au courant de la décision de la DG par les services RH.

En « hors quota » les élues sollicitent un avancement accéléré « Niveau I » pour :

**HAVY Céline**

3 voix Contre : Etablissement

3 voix Pour : 1 SNU FSU ; 2 CGT

**Résultat : Partage de Voix**

En « hors quota » Niveau II il est aussi demandé un avancement accéléré pour les agents qui sont dans des **unités « QPV »** :

**MBONGOU Sonia**

3 voix Contre : Etablissement

3 voix Pour : 1 SNU FSU ; 2 CGT

**Résultat : Partage de Voix**

**Niveau III :**

**HARDEL Martine**

3 voix Contre : Etablissement

3 voix Pour : 1 SNU FSU ; 2 CGT

**Résultat : Partage de Voix**

L'établissement ne propose qu'un avancement accéléré « hors QPV » **Niveau III : 5 candidats**

**LEVASLOT Anne-Louise :**

2 voix Pour : Établissement

1 voix Pour : CGT

1 voix Abstention : SNU

**Résultat : Majorité « Pour »**

- **CARRIERES EXCEPTIONNELLES (quota de 0) : 19 candidats**

N'ayant pas de quota cette année, le SNU et la CGT sont d'accord pour faire obtenir un « partage de voix » sur chacun des 19 candidats éligibles ce qui leur donne la possibilité, en faisant appel auprès de la DG, d'obtenir une carrière exceptionnelle « hors quota ». (en application de l'article 18 du règlement intérieur des CPLU)

LEGOT Sabine, MOLINA-SANCHEZ Maria-Jesus , DENNEBOUY Yannick, LEBARBENCHON Eric, BENAFLA Isabelle, SIMON Isabelle, CONTI-PAPUZZA Franca, DOUBLET François, ROUSSEAUX Isabelle, HELLUIN Sylvie, LEVASLOT Anne-Louise, RIESCO Véronique, COSQUER-DOBRET Muriel, PIMOULLE Alain, VILLETTE Nathalie, HEDDEBAUX Marc, DETRUIT Anne, MILLERAND Catherine, HEDDERWICK Marie Pierre.

3 voix Contre : Établissement

3 voix Pour : 1 SNU-FSU ; 2 CGT

**Résultat : Partage de Voix**

**Pour rappel : le SNU tient à assurer à l'ensemble des collègues que chaque dossier est traité individuellement, avec toute l'attention nécessaire.**

**Les élus du SNU défendent des valeurs d'équité et d'objectivité.**

**Ils préparent les votes en respectant des critères liés :**

- à l'ancienneté à l'agence et dans le poste pour les mouvements
- à l'ancienneté et à la périodicité des avancements pour les opérations de carrière
- en dehors de toute appartenance syndicale.

Les élues du SNU FSU, Maria-Jesus MOLINA, Jannick LE VIAVANT